

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

mouvement départemental 2013 : circulaire et annexes

- ARCHIVES - année 2012 / 2013 - les Personnels - la carrière - infos administratives - mouvement et mutations - mouvement intra-départemental -

Date de mise en ligne : jeudi 11 avril 2013

Date de parution : 2 avril 2013

SNUipp-FSU 65

- ▶ En PDF ci-joint, les résultats du 1er mouvement 2013 (par type de poste et par ordre alpha)
- ▶ **NOUVEAU : fiche de contrôle des vœux** (en .doc et en .odt) à **renvoyer par courrier ou courriel au snuipp 65** afin que nous vérifiions que l'administration n'a pas oublié de points dans votre barème et a bien pris en compte vos vœux.
- ▶ En PDF joint, la liste de tous les postes "en dur" du département, classés par ordre alpha commune, en rouge vacants en bleu susceptibles de l'être (titulaires participant au mouvement).
- ▶ En PDF joint, la liste des communes dont les écoles passent à 4,5 jours en 2013. cette liste est extraite du fichier en ligne sur le site de la d.a. (il faut cependant vérifier pour Angos et Mérilheu …)
- ▶ En PDF joint, voir "le mouvement en un clin d'oeil"
- ▶ en cliquant sur ce lien vous accèderez à la liste des postes du 65 triés par différents critères :
<http://65.snuipp.fr/spip.php ?article1476>
- ▶ LIEN VERS LE SITE INTERSYNDICAL D'ENTRAIDE AU MOUVEMENT : <http://mvt65.olympie.in/>
- ▶ lien direct vers la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être sur le site de la direction académique du 65 :
http://www.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/standard/public/p6882_0687bf826cd1df85a9206e20d46fda69post-vac1.pdf
- ▶ attention : 9 postes ont été bloqués par l'administration pour les PES 2013 session 1 !!! Le SNUipp65 a écrit son désaccord au DASEN par rapport à cette décision qui va diminuer les possibilités de mutation. Habituellement, nous arrivons à dégager suffisamment de postes entiers dans le cadre de la gestion des temps partiels, sans avoir à bloquer des postes au 1er mouvement. C'est d'autant plus incompréhensible que nous ne savons pas à cette heure combien de PES nous accueillerons à la rentrée 2013.
- ▶ en cliquant sur ce lien, vous accèderez à la liste des écoles et établissements avec leur coordonnées (courriel, adresse, téléphone) : <http://65.snuipp.fr/spip.php ?article1468> .
- ▶ avant le **vendredi 12 avril impérativement** envoi des justificatifs à la DIPER pour les bonifications de 10 pts correspondant à :
 - ° RQTH du maître : notification RQTH ou récépissé de la demande
 - ° handicap du conjoint (RQTH ou document officiel justifiant du handicap - pris au sens large-)
 - ° handicap de l'enfant (notification MDPH ou récépissé de la demande) : précision 10 pts quel que soit le nombre d'enfants bénéficiaires.
 - ° pour ces 3 situations il n'y a pas de justificatif médical à fournir

- ▶ Circulaire et annexe en PDF
- ▶ Postes vacants (départs retraite) en PDF

calendrier du mouvement :

- ▶ saisie des voeux du mercredi 20 mars au mercredi 10 avril minuit.
- ▶ jeudi 30 mai : CAPD de validation du mouvement.
- ▶ après la CAPD, les enseignants pourront consulter les résultats sur I-prof (même procédure que pour la saisie des voeux).
- ▶ du mardi 18 juin au dimanche 23 juin : 2ème saisie des voeux (pour ceux qui seront sans poste à l'issue du 1er mouvement).
- ▶ fin juin : résultats de la phase d'ajustement.
- ▶ courant juillet : affectation des lauréats du CRPE 2013 sur postes réservés.
- ▶ début septembre : CAPD fin de mouvement (PES , INEAT, ajustements de rentrée)
- ▶ les commissions d'entretien pour les postes à profil se dérouleront entre le lundi 15 avril et le vendredi 19 avril.

pour ce qui concerne le barème : 1 nouveauté

- ▶ bonification exceptionnelle de 50 points pour handicap lourd du maître.
- ▶ adresse de connexion à I-prof (l'application SIAM ne sera active qu'à compter du 15 mars) :
<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>
- ▶ l'accusé de réception sera disponible après le 7 avril à l'adresse suivante :
<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof> en cliquant sur l'onglet "**votre courrier**". Pensez à l'imprimer !
- ▶ pour vous connecter à I-prof il vous faut votre identifiant et votre NUMEN (si vous n'avez pas changé votre mot de passe)

Ne jamais demander un poste que l'on ne voudrait pas obtenir !!!

en pdf joints vous trouverez :

- ▶ la circulaire (à lire attentivement)
- ▶ annexe 1 : les zones géographiques
- ▶ annexe 2 : rappel des dispositions applicables au mouvement départemental (situations administratives diverses)
- ▶ annexe 3 (documents 1 à 5) : attribution de priorités et mesures particulières (et liste des écoles à classe unique)
- ▶ annexe 3 (document 6) : demande de priorité d'affectation au titre du handicap ou de maladie grave de l'agent à **adresser à la DIPER impérativement pour le 12 mars avec les pièces justificatives !!!**
- ▶ annexe 4 : répertoire des postes
- ▶ listes des postes libérés par départs à la retraite (sous réserve de départ effectif, les collègues pouvant renoncer jusqu'au 31 août à leur départ).
- ▶ la carte des circonscriptions du 65

Post-scriptum : si vous obtenez des "hiéroglyphes" en imprimant directement le document, enregistrez-le sur votre ordinateur, il sera de nouveau lisible à l'impression ….